

# ARTIGUELOUTAN



Bulletin Municipal n° 19

janvier 2006

*Bonne et heureuse  
année 2006*

## Le mot du Maire

L'objectif de terminer la construction de notre plan local d'urbanisme avant la fin de l'année est atteint : le projet, arrêté le 9 décembre dernier est transmis à la Préfecture qui dispose de trois mois pour donner ses conclusions.

Le conseil municipal et moi-même avons pu mesurer, tout au long de ces deux années, le travail nécessaire à un tel projet dont le contenu sera le cadre de vie de notre commune à l'horizon des dix prochaines années. Nous avons été guidés durant cette élaboration par le souci constant de l'intérêt général de la commune et de ses habitants, conscients qu'il ne peut se réduire à un seul point de vue.

Il est évident que notre situation aux portes de Pau, notre adhésion à la communauté d'agglomération ainsi que l'image de village rural que nous offrons néanmoins attire de plus en plus de candidats à l'installation.

De façon plus générale, la situation économique et sociale, taux d'intérêt très bas, manque de logements locatifs, baisse des revenus des « classes moyennes », précarité de l'emploi, nous atteint également, prouvant, si besoin était, que si nous ne sommes pas le centre du monde, nous vivons bien dans le même monde que tous ceux que nous avons ignoré jusqu'à présent. La flambée des prix du foncier que l'on observe actuellement est aussi un facteur déterminant : il y a désormais, vous me permettrez cette expression, « ceux qui en ont et ceux qui n'en ont pas », cela créé, à l'évidence, un clivage entre les différents groupes sociaux qui constituent notre commune.

Vous le noterez en lisant ce bulletin, l'espace réservé aux activités agricoles représente toujours la majeure partie de notre territoire : les enjeux liés au maintien d'une agriculture économiquement viable trouvent particulièrement leur écho dans une commune comme Artigueloutan du fait du dynamisme de son agriculture et de la présence de nombreux jeunes agriculteurs. Grâce au remembrement des terres agricoles effectué en 1997, l'activité agricole sur notre commune n'est pas en danger. Cependant, Artigueloutan va grandir et accueillir de nouveaux habitants, alors, comment allons-nous vivre ensemble ? L'exemple de certaines communes, où les relations de voisinage sont conflictuelles, nous alarme et le conseil municipal et moi-même avons décidé de mener sur notre commune une expérience de médiation territoriale dont l'objectif et l'ambition sont de construire un sentiment d'appartenance et prévenir les conflits entre agriculteurs et résidents.

Il s'agit là d'une action très importante qui mobilisera tous les habitants et particulièrement les agriculteurs qui sont au centre du dispositif. Cette démarche est expliquée longuement dans ce bulletin, je vous invite à prendre le temps d'y réfléchir, elle nous concerne tous au quotidien et pour l'avenir.

Vous trouverez également dans ce bulletin une nouveauté, « le mot de la Communauté d'agglomération », un feuillet d'information sur une action de la communauté d'agglomération expliquée au niveau communal.

J'ai pris acte de la décision gouvernementale de prolonger le mandat municipal d'un an, en voulant croire que, effectivement, les élections municipales seront ainsi plus ou moins déconnectées du contexte politique national : à notre petit niveau, c'est évidemment souhaitable, néanmoins et chaque année davantage, je note un renforcement du rôle du Maire, sollicité pour appliquer, traduire les décisions nationales sur le terrain et même exercer des compétences traditionnellement réservées au représentant de l'Etat, cela sans en avoir les moyens nécessaires.

Le rôle des intercommunalités devient aussi de plus en plus important et l'impact des choix communautaires implique une présence et une participation constante des élus de la commune. Je le dis souvent, exercer la fonction de maire, ce n'est pas un métier, mais c'est un véritable travail dont il n'est pas possible de dessiner les contours avec exactitude. Devant l'accroissement des attentes, des besoins des « administrés », devant l'insuffisance des moyens, chaque maire réagit selon sa personnalité, ses convictions, sa disponibilité, toujours acceptant le risque et la critique d'en faire trop ou trop peu.

Au delà de ces difficultés spécifiques liées à la fonction de maire, que j'assume, le plaisir de faire partie d'une équipe municipale dynamique, motivée et dévouée reste essentiel et me permet toujours de rebondir lorsque je suis un peu découragée ou déçue.

Ce premier bulletin municipal de l'année 2006 est certainement trop long à lire mais je n'ai pas su le réduire davantage, convaincue que la vie de votre village vous intéresse et que la manière dont le conseil municipal et moi-même construisons son développement doit être exposée clairement et sans détours.

L'intérêt de ces tâches et leur portée pour nous tous, ne me fait pas perdre de vue « les choses de la vie » qui nous ramènent brutalement à ce qui est réellement important et grave comme la perte d'un être cher dans de nombreux foyers d'Artigueloutan, ces dernières semaines.

Je tiens à remercier, au nom du Conseil Municipal, les responsables d'associations qui font un travail remarquable au sein de la commune ; merci également aux habitants qui ont illuminé leur maison à l'occasion des fêtes de fin d'année donnant ainsi un aspect plus joyeux aux nuits de l'hiver.

Je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour l'année 2006.

Michèle Laban-Winograd

# COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michèle Laban-Winograd ; Dominique Thieffaine ; Georges Poublan ; Marie-France Bonnefoy ; Jeanine Courrèges ; Francis Laclau ; Monique Clament ; Christian Lanne-Petit ; Gilbert Capdevielle ; Michèle Allais ; Alain Personne ; Jean-Claude Pradoux ; Alain Guilhemjouan ; Bertrand Loubet ; Hubert Lassègues.

## Réunion du 4 novembre 2005 :

Absents : Francis Laclau ; Guilhemjouan Alain, a donné pouvoir de voter à Monique Clament

Réunion d'information le 10 novembre sur le règlement du PLU, présenté par les techniciens de la communauté.

## Réunion du 9 décembre 2005 :

Absents : Francis Laclau ; Hubert Lassègues, a donné pouvoir de voter à Monique Clament .

Réunion du 13 janvier 2006 : Pas d'absents

## • *Plan Local d'Urbanisme*

La construction de notre plan local d'urbanisme touche à sa fin .

Deux étapes déterminantes viennent d'être dépassées :

la commission des sites, réunie le 11 octobre à la Préfecture a rendu ses conclusions sur notre dossier. Nous avons obtenu un avis favorable pour l'ouverture à l'urbanisation des zones UB, 1AU, NH , UY et un avis défavorable pour une partie de la zone UY (zone artisanale le long de la RN117) .

le conseil municipal a arrêté le projet définitif le 9 décembre ; le dossier a été transmis le 20 décembre à la Préfecture et aux diverses administrations concernées qui disposent de trois mois pour émettre leurs observations.

Les demandes de modifications de zonage reçues après le passage en commission des sites n'ont pas été validées par le conseil municipal ; les propriétaires concernés sont invités à formuler leurs requêtes lors de l'enquête publique .

L'ouverture totale à l'urbanisation prévue dans ce document représente 22,5 hectares. Rappelons que le PLU est destiné à durer 10 ans au minimum, seules des modifications mineures et partielles pourraient être nécessaires à moyen terme .

L'ouverture à l'urbanisation se répartit ainsi :

Extension des zones urbaines existantes, UA et UB = 10 hectares

Création de la zone AU1 = 11 hectares

Création de zone NH = 1,5 hectares

La commune est divisée en sept zones :

### 1) LA ZONE UA :

C'est une zone dans laquelle la capacité des équipements permet d'admettre immédiatement des constructions nouvelles, principalement à usage d'habitation.

Dans cette zone qui couvre le centre du bourg, de la rue de la Mairie au stade et à la côte de la fontaine, en vertu de la loi, nous ne pouvons pas fixer de surface minimum de terrains mais nous avons fixé un coefficient d'occupation des sols égal à 0,2.

### 2) LA ZONE UB :

L'ouverture à l'urbanisation concerne une partie de la rue du Ruisseau, de la rue de la Licorne, de la rue de l'Égalité, de la route d'Assat .

Dans cette zone nous allons imposer une surface minimum de terrain égale à 900 m<sup>2</sup>, dès lors que le raccordement au réseau public d'assainissement sera réalisé .

Nous justifions cette contrainte par le fait que dans ce secteur les terrains déjà bâtis ont une surface de 1000 à 1500 mètres et qu'il est nécessaire de conserver une cohérence d'ensemble .

En l'absence de réseau public d'assainissement, les nouvelles unités foncières seront constructibles, si elles ont une superficie minimum de 2000m<sup>2</sup>.

### 3) La zone 1AU ( à urbaniser)

Dans cette zone se trouve l'ouverture à l'urbanisation la plus conséquente : rue du Ruisseau, route de Nousty, impasse des Mattots, rue de la Vallée de l'Ousse et au « pied » du Hameau .

La zone 1AU est destinée à satisfaire les besoins à court terme en terrains urbanisables pour l'habitat et certaines activités.

Il peut être fixé l'ordre d'ouverture de l'urbanisation dans l'esprit de la progressivité du développement urbain et de la gestion économe de l'espace.

Dans les divisions foncières, les nouvelles unités foncières sont constructibles, si elles ont une superficie minimum de 900m<sup>2</sup>.

En l'absence de réseau public d'assainissement, les nouvelles unités foncières sont constructibles, si elles ont une superficie minimum de 2000m<sup>2</sup>.

Dans la zone 1AU , il est distingué :

un secteur 1AUa où des dispositions particulières sont prises afin d'assurer la cohérence architecturale de ce secteur d'habitat traditionnel : ce sous secteur concerne six lots situés côte Galice et côte des Mourêts . La superficie des terrains sera de 2000 m<sup>2</sup> et tout pastiche d'une architecture étrangère à la région sera interdit.

#### 4) Zone N (naturelle)

La zone N est une zone à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels ou des paysages. Elle est constituée principalement des zones boisées, des rives de l'Ousse et s'intègre au sein des zones agricoles au hameau particulièrement .

Nous avons classé en zone N ou NH toutes les habitations existantes au Hameau ainsi que dans des secteurs d'habitat dispersé, RN 117, impasse du Sud, impasse du Coteau Ce classement permet aux propriétaires de restaurer, agrandir ou changer la destination de leurs biens tout en respectant les caractéristiques de l'environnement

Cette évolution dans le PLU résulte du constat, maintes fois effectué, du caractère très contraignant du classement en zone agricole des propriétés bâties : seuls ceux qui exerçaient la profession d'agriculteur pouvaient avoir l'autorisation de réaliser des aménagements .

Au total, ce sont quatre lots constructibles nouveaux situés au hameau qui agrandissent la zone NB existante au POS, ainsi que deux lots situés au nord de la commune (RN117).

Dans les divisions foncières, les nouvelles unités foncières sont constructibles, si elles ont une superficie minimum de 2000m<sup>2</sup>.

Le coefficient d'occupation des sols est fixé à 0,15.

Dans l'ensemble de la zone, est interdit tout pastiche d'une architecture étrangère à la région.

#### 5) Zone 2AU

La zone 2AU est une zone peu ou pas équipée dont l'ouverture à l'urbanisation partielle ou totale, est différée.

Cette zone couvre des terrains situés rue de la Vallée de l'Ousse, rue de la Licorne et rue de l'Egalité . Il s'agit seulement d'une perspective d'avenir, l'ouverture à l'urbanisation de ces terrains interviendra à plus long terme par une modification du Plan Local d'Urbanisme et avec la volonté concordante du conseil municipal et des propriétaires.

#### 6) Zone UY-1Auy-a

Cette zone est principalement destinée aux établissements à usage commercial, artisanal, et industriel.

Ce classement concerne le terrain communal acquis en 2003, , les plate-forme de stockage de production agricole existantes, le bâtiment artisanal déjà présent au nord de la RN117 et s'étend désormais au terrain voisin de ce bâtiment .

Devant les observations formulées par la commission des sites, nous avons renoncé à classer en zone artisanale et de services un terrain situé de l'autre côté du carrefour . Notre souci était de montrer que nous avons la volonté de favoriser un développement

économique dans ce secteur de nature à justifier la réalisation d'un rond point . Le débat que nous avons mené devant la commission des sites a été, pour le moins animé et rude, mais nous n'avons pu sauver que la moitié de notre projet .  
Le carrefour, paraît-il, se fera malgré tout !

## 7) Zone A (agricole)

C'est une zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Ne sont admises que les occupations et utilisations du sol ci-après :

- les occupations et utilisations du sol nécessaires ou liées à l'activité agricole, notamment :
- celles répondant à l'article L. 722-1 du Code Rural et au décret n° 2003-685 du 24 juillet 2003 relatif au caractère agricole des activités d'accueil touristique situées sur l'exploitation agricole ;
- les habitations des exploitants et les annexes de ces habitations
- les bâtiments agricoles (existence effective d'une activité agricole et de bâtiment adapté à cette activité) ;
- Les installations agricoles classées .

Vue d'ensemble avec l'aide de quelques chiffres :

ZONES	SURFACE	EN %
Zones urbaines UA-UB- +UY(artisanal)	78,6	9,68 %
Zones à urbaniser 1AU-a-y	26 ,1	3,21 %
2AU	14,6	1,80 %
Zones Agricoles	503	61,95%
Zones Naturelles Zone NH	183,1 6,6	22,55% 0,81%
TOTAL	812	

Artigueloutan reste, à l'évidence, un village rural et protégé avec 84,5% de sa superficie vouée aux espaces naturels et agricoles .

L'ouverture à l'urbanisation que nous proposons se situe en continuité du bâti existant, là où le maintien d'une activité agricole pérenne était déjà compromise et soulignons-le, à la demande d'agriculteurs eux mêmes dans la plupart des cas.

Nous avons travaillé durant pratiquement deux ans dans la plus grande transparence et avec le souci constant de concilier l'intérêt collectif à l'intérêt particulier chaque fois que cela était possible . Toutes les demandes ont été étudiées, les propriétaires consultés ou avertis de nos positions, de nos raisons de refuser, nous avons recherché avec eux d'autres solutions quand il le fallait .

L'enquête publique qui conclura la procédure permettra à tous les habitants de se manifester et le projet sera définitivement arrêté par le conseil municipal au vu des conclusions du commissaire -enquêteur .

Dans l'attente, le maire et le conseil municipal ont décidé de mener deux actions destinées à accompagner la mise en œuvre du PLU :

- une action de communication avec l'organisation de réunions d'information sur le contenu du PLU par quartier ; que va t'il se produire dans ma rue, combien de maisons de plus ? ...

Cette présentation par quartier n'est une obligation légale que pour les grandes communes mais nous pensons utile de l'appliquer à notre petite collectivité afin de donner à chacun d'entre nous les moyens de mesurer les effets de notre projet à la fois dans le proche, le quotidien et à l'avenir . La tenue de ces réunions avant l'enquête publique permettra, en outre, de motiver ou même susciter des observations pertinentes dont le conseil municipal sera saisi .

Cette décision est justifiée par l'expression récurrente de certaines réflexions qui nous parviennent, bien sûr quand il est trop tard : « je ne savais pas, j'ai entendu dire que..., je n'ai pas été informé, pas assez informé, mal informé, je n'ai pas compris... Ah ! si j'avais su ! »

Après les quelques procédures menées ces dernières années, modification du POS, aménagement foncier, PPRI, nous savons que le défaut de communication est le reproche le plus répandu et aussi le plus... commode .

Prévues à la fin du mois de février, les dates précises de ces réunions seront fixées ultérieurement et communiquées à chaque famille concernée .

Bien entendu, nous comptons sur une participation à cent pour cent !

- une démarche d'accompagnement du PLU, exercice de médiation territoriale centré sur la dimension agricole de notre territoire, conjuguant une approche communale et communautaire :

L'étude menée l'hiver dernier par la chambre d' Agriculture, à la demande de la Communauté d'Agglomération, a montré l'importance de l'activité agricole au sein de la communauté représentée notamment par les communes de l'est (Ousse, Artigueloutan, Sendets) et du sud de Pau (Gan, Gelos, côteaux de Jurançon) .

Dans le cadre de la restitution de cette étude et en présence des élus communautaires et des représentants de la profession agricole, le maire d'Artigueloutan a fait part de ses interrogations sur le devenir de l'activité agricole dans des communes soumises à une pression foncière énorme ainsi que sur la difficulté de concilier l'activité agricole, telle qu'elle se pratique de nos jours, avec l'accueil d'une population nouvelle très mal informée de la réalité du travail d'un agriculteur.

Des contacts plus précis ont été ensuite noués avec la Chambre d' Agriculture et une spécialiste des questions agricoles, Catherine Boyer-Durrieu, consultante en communication et formation .

La cohabitation entre exploitants agricoles et nouveaux arrivants peut devenir un problème et les risques de conflits d'usage sont une réalité à prendre en compte dans une politique d'aménagement du territoire .

C'est dans cet esprit que le conseil municipal souhaite mener une action de communication et de médiation autour des enjeux et dynamiques agricoles, à destination de l'ensemble des habitants.

**Artigueloutan va grandir, comment allons-nous vivre ensemble ?**

**Chacun à sa place ?**

**ou bien allons nous montrer qu'à Artigueloutan,**

**Chacun a sa place ?**

Certains évènements récents ont montré que l'équilibre et la bonne entente entre habitants et agriculteurs reste fragile et au delà de certaines règles légales, c'est la bonne volonté de chacun d'entre nous qui est sollicitée et le respect de l'autre qui doit prévaloir . L'incompréhension et la crainte de l'autre ne doivent pas s'installer dans notre commune, et nous allons nous donner les moyens de battre en brèche ces sentiments insidieux qui nuisent à l'image de la commune .

Cette démarche, annoncée en réunion publique le 7 juillet dernier, est aujourd'hui finalisée et prête à l'emploi .

Avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, représentée par Jean-Luc Lafargue et la mission confiée par la commune à Catherine Boyer-Durrieu, nous allons mener un travail de réflexion fondé sur un groupe d'agriculteurs volontaires afin de préciser les enjeux et les problématiques inhérentes aux activités agricoles : les agriculteurs, aujourd'hui, sont exposés aux critiques de leurs concitoyens (pollution, nuisances ...) et peuvent douter de la légitimité sociale de leur activité . Il s'agit donc, non pas de savoir quels sont les raisons ou les torts de chacun, mais par une mise en perspective historique et sociologique, de donner la possibilité aux agriculteurs d'acquérir des outils et mener des réflexions favorables à la consolidation de leur rôle d'acteur social. D'un point de vue plus technique, les agriculteurs seront amenés à expliquer leurs pratiques, leurs contraintes afin de permettre la rédaction d'une charte d'accueil à l'intention des

nouveaux habitants, document qui sera publié et diffusé dans toute la communauté d'agglomération.

La démarche, validée par le Conseil Municipal ainsi que par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération, débutera dès le mois de février et devrait aboutir en juin prochain .

- le 3 février à 14h30 : réunion spéciale agriculteurs pour information sur le contenu du PLU et sur l'avis rendu par la Chambre d'Agriculture .
- fin février-début mars : stage de réflexion d'un groupe d'agriculteurs d'une durée de quatre jours animé par Catherine Boyer-Durrieu et Jean-Luc Lafargue.
- Mars-Avril : élaboration de la charte d'accueil des nouveaux habitants ; réunions de travail avec le conseil municipal .
- Juin : réunion publique à destination de tous les habitants.

Une restitution du travail sera également organisée en direction de la communauté d'agglomération .

Nous sommes conscients que solliciter les agriculteurs durant quatre journées prises sur leur temps de travail est difficile . C'est un effort conséquent qui leur est demandé, à la mesure cependant, de l'importance de leur présence économique sur la commune : 85% de notre territoire est exploité et entretenu par les agriculteurs.

Nous comptons beaucoup sur bon nombre d'entre eux pour réussir cette démarche qui intéresse en premier lieu notre commune mais aussi toute la communauté d'agglomération . L'expérience menée sur Artigueloutan se veut, en effet, un symbole de médiation entre territoires et groupes sociaux qui s'inscrit dans une approche communautaire et dans un espace plus large, à l'échelle du pays du Grand Pau, dans la perspective de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale .

Tout cela a un coût financier non négligeable que la commune ne pouvait pas assumer seule ; les prestations de Catherine Boyer-Durrieu, chargée de l'animation des groupes de travail et le concours de la Chambre d'Agriculture représentent la somme de 4 625.00€ HT .Les dépenses liées à la communication autour du projet sont évaluées à 1 800.00€.

La communauté d'agglomération a, une fois de plus, accepté de nous aider par l'attribution d'une subvention de 5 000.00€ .La commune prendra, bien évidemment, sa part pour un montant de 1 500.00 à 2000.00€.

### • *Plan local de randonnée*

La communauté de communes Ousse-Gabas nous informe qu'un diagnostic complet des travaux à réaliser et de la signalétique à mettre en place vient d'être réalisé et propose aux communes associées (Lée, Labatmale, Ousse, Pontacq et Artigueloutan) de participer au financement . Le montant total s'élève à 13 665.50€ ; notre part, calculée au prorata

du nombre d'habitants, sera égale à 803,47€. Après débat, le conseil municipal accepte cette dépense qui sera inscrite au BP 2006 .

- *Location des salles communales*

Compte tenu des demandes fréquentes de location des salles par des sociétés commerciales, le conseil municipal décide de fixer un tarif adapté .

Petite Ourse : 80€ avec caution de 80€

Grande Ourse : 120 € avec caution de 155€

Les deux Ourses : 150 € avec caution de 229€ .

Le coût de location pour des réunions à des sociétés ou associations extérieures à la commune est révisé :

Petite Ourse : 35€ avec caution de 80€

Grande Ourse : 65€ avec caution de 155€

Les deux Ourses : 80€ avec caution de 229€.

Les tarifs de location pour des repas, appliqués aux particuliers de la commune, sont également revus, avec une hausse de 4 € sur la location de la vaisselle :

Petite Ourse : 46€ + 24€ vaisselle

Grande Ourse : 92€ + 38€ vaisselle

Les deux Ourses : 122€ + 38€

Apéritif mariage : 45€

Quelques conseillers municipaux font remarquer qu'il est regrettable de ne plus permettre aux habitants de la commune, jeunes ou moins jeunes, de bénéficier des locaux en soirée pour des réunions de famille, fêtes d'anniversaire ....

La location des salles pour des fêtes de famille en journée ne satisfait pas tous les besoins, cela nous est souvent reproché.

Mme le Maire rappelle que la décision de ne plus louer les salles aux particuliers en soirée résulte d'un compromis trouvé entre la municipalité et les riverains suite à des plaintes constantes et motivées .

Au delà des dates fixées légalement ( fête locale, réveillon, 14 juillet, fête de la musique...), il a été convenu que les soirées seraient réservées aux animations des associations communales et aux particuliers uniquement pour des mariages ; pour l'année 2005, nous avons compté ainsi 13 soirées supplémentaires .

Un consensus semble acquis, faut-il le remettre en question ? Le débat reste ouvert...

## • *Emplois communaux*

Le contrat emploi solidarité de Daniel Cazalé-Debat s'achève le 24 décembre : après les congés de Noël, Daniel devrait intégrer un centre d'aide par le travail (CAT) . Heureux dénouement pour cet employé qui a montré ,tout au long de son contrat avec la commune, sa capacité à s'adapter à diverses situations ou tâches et fait preuve d'une grande disponibilité envers la municipalité et les associations . Mme le Maire et le Conseil Municipal tiennent à le remercier et lui souhaitent autant de réussite dans son nouvel emploi .

Un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est conclu entre la commune et Melle Céline Ladessus qui était précédemment employée par le centre de loisirs et mise à disposition 8 heures par semaine à l'une des classes de maternelle depuis la rentrée en septembre. A compter du 3 janvier 2006, Melle Ladessus effectuera 12 heures hebdomadaires à la maternelle, 4 heures de ménage dans les bâtiments communaux et sera mise à disposition du centre de loisirs le mercredi .

La garderie du soir est assurée depuis la rentrée de Toussaint par Melle Séverine Gleyzes, Directrice stagiaire du Centre de Loisirs ; Mme Annick Commenges, ATSEM, complète la surveillance de la garderie du matin et du soir (4 heures par semaine ) et effectue les remplacements à la cantine et à la garderie en cas de besoin.

La municipalité et l'association gestionnaire du centre de Loisirs sont étroitement associées depuis quatre ans pour améliorer le service rendu aux familles et proposer un accueil de qualité aux enfants dans le cadre des vacances ainsi que dans le temps péri-scolaire .

## • *Communauté d'agglomération : convention de mise à disposition d'un service pour le droit des sols et l'élaboration des PLU*

Nous restons dans la continuité du plan local d'urbanisme avec la demande de plusieurs communes de la CDA de confier l'instruction des différents actes d'urbanisme ( déclaration de travaux, permis de construire, certificats d'urbanisme ...) au service communautaire .

Les petites communes de la CDA, Artigueloutan, Lée, Ousse, Sendets ne disposent pas d'un personnel technique qualifié pour assurer l'instruction de ces actes. La DDE, traditionnellement, remplit cette fonction ; aujourd'hui, la réorganisation des services de l'Etat, allant de pair avec une diminution du personnel, ne procure plus la prestation attendue . De plus, l'élaboration de nos PLU par les techniciens du service communautaire conduit logiquement à cette assistance : la connaissance du terrain qu'ils ont acquise durant la procédure ainsi que l'aide à l'élaboration des différents documents

constitutifs du PLU, le règlement notamment, leur permettent de travailler réellement de concert avec les élus responsables de la délivrance des actes de l'urbanisme.

La communauté d'agglomération est disposée à assurer ce service moyennant cependant une participation financière des communes intéressées ; après concertation, nous avons convenu d'une somme forfaitaire annuelle de 1 500.00€ par commune . Cela n'est pas négligeable mais nous pensons que l'accroissement des actes ainsi que leur complexité justifie cette dépense .

En ce qui concerne l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme, de plus en plus de communes sollicitent la communauté : après Jurançon, Sendets, Ousse et Artigueloutan, les communes de Bizanos , Gelos et Idron souhaitent bénéficier du service . Dorénavant, une convention régira les rapports commune/service communautaire et une participation de 1 500.00€ sera demandée afin de couvrir les frais d'impression des plans et divers documents. Cette somme reste modique lorsque l'on sait que l'élaboration du PLU d'une commune voisine et comparable à la nôtre par un cabinet d'étude privé représente un coût total de 22 000.00€ HT.

Après débat, le Conseil Municipal approuve ces propositions .

### • *Communauté d'agglomération : charte de l'environnement*

Décidée dans le cadre du contrat d'agglomération, la charte de l'environnement et du développement durable vise à faire de l'environnement l'un des piliers du développement de l'agglomération .

La charte de l'environnement engage l'action de la communauté, des communes membres ainsi que des habitants : l'adoption de gestes quotidiens plus respectueux de l'environnement contribuera à la protection de notre cadre de vie .

Le conseil municipal, invité à se prononcer, adopte la charte de l'environnement à l'unanimité .

Ce texte est disponible à la mairie pour une information plus complète .

### • *Communauté d'agglomération : opération « Plaisir d'habiter »*

L'opération « Plaisir d'habiter », menée par la communauté d'agglomération a pour objectif d'encourager les propriétaires privés ou publics à réaliser des travaux d'amélioration de leur logement ou bâtiments, travaux ciblés sur l'isolation acoustique, le traitement des dégâts occasionnés par les parasites du bois et les travaux de maîtrise de l'énergie .

Le bilan annuel présenté à la CDA en septembre dernier a mis l'accent sur le franc succès de l'opération . Néanmoins, la typologie des travaux subventionnés s'oriente essentiellement vers le remplacement des menuiseries extérieures alors même que les

diagnostics réalisés font apparaître que d'autres travaux seraient prioritaires en terme d'amélioration thermique des bâtiments .

En conséquence, il est envisagé d'accroître les aides proposées afin d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux plus significatifs en terme d'économie d'énergie et particulièrement d'apporter un soutien conséquent à l'installation de systèmes de production d'eau chaude par énergie solaire : la communauté apporterait 20% du coût HT de la pose de l'appareillage et la commune de résidence compléterait l'aide de 15% supplémentaires . Ces aides sont accordées sous conditions de ressources .

Après débat, le conseil décide de s'associer à cette démarche .

Pour tout renseignement complémentaire, les personnes intéressées sont invitées à s'adresser à la mairie ou bien directement au local « Plaisir d'habiter, situé rue Rivarès à Pau .

En ce qui concerne les bâtiments communaux, l'idée de réaliser des économies en investissant dans les énergies renouvelables pourrait se révéler intéressante : la commission municipale « bâtiments » est invitée à travailler sur ce dossier.

## • *Projets 2006*

-La rénovation du toit de la salle des fêtes sera réalisée cette année .

Le devis retenu est celui de la société Cancé pour un montant de 70 217.00€

Nous avons obtenu deux subventions : dotation de l'Etat à hauteur de 25% et subvention du Conseil Général à hauteur de 25% pour un montant de travaux plafonné à 45 000.00€ .La direction départementale de la Jeunesse et Sports ainsi que le Conseil Régional ont été sollicités mais sans résultats .

-réfection totale du court de tennis extérieur : l'état actuel de ce court ne permet plus de se contenter d'un « lifting » tel que cela fût réalisé en 1998 .

La société ATP propose un devis de 30 408.00€ ht . Compte tenu des premiers éléments dont nous disposons pour le prochain budget, il nous sera difficile de financer cet investissement.

- étude d'aménagement du centre bourg : le cadre de vie défini dans le PLU ne trouvera tout son sens que si nous travaillons le contenu . Les acquisitions foncières effectuées par la commune, en 2002 et 2005 au centre du bourg doivent trouver leur emploi .

Nous avons de nombreuses idées, réalisation d'une place publique, rénovation de la mairie, construction de logements locatifs, création d'un « mini espace commercial », autres achats en perspective, amélioration de l'accès aux salles de réunions ... Tout cela mérite d'être réfléchi et nécessite un œil extérieur et averti .

Le travail mené par la « commission aménagement de l'espace » (communauté d'agglomération), nous a donné à voir les études réalisées par le CAUE ( Conseil architecture urbanisme environnement) au profit des communes . Le CAUE exécute gratuitement un

état des lieux, effectue un diagnostic et propose des solutions . Il appartient ensuite à la commune de poursuivre la démarche en désignant un cabinet spécialisé . Nous avons pu mesurer le travail accompli sur la commune de Sendets qui vient de déterminer son projet d'aménagement du centre bourg .

Le conseil municipal décide d'initier cette démarche en 2006 et demandera le concours du CAUE .

-Fin des travaux d'aménagement du parking du stade : la subvention « amendes de police » s'est faite attendre durant toute l'année, elle a été versée en décembre dernier, ce qui explique le retard dans cet aménagement . Le plan effectué par Alain Guilhemjouan, adjoint, et adopté par le conseil Municipal lors d'une précédente réunion, comprend la réalisation d'un terrain de pétanque, d'un terrain de volley-ball et le déplacement de l'entrée du stade .

-Voirie 2006 : la commission voirie se réunira prochainement afin d'établir un programme voirie pour 2006 et 2007 . L'état de la voirie reste toujours un sujet sensible avec une confusion constante entre la voirie départementale et la voirie communale ; l'état déplorable de la voirie départementale, CD 213 et CD 215 qui traversent notre commune de part en part, occasionne des critiques certes justifiées mais qui se trompent de responsable. Les travaux de pose de la fibre optique exécutés en décembre puis les intempéries ont aggravé la situation . Nous avons transmis toutes les remarques reçues au Conseil Général concernant la construction du réseau de fibre optique, en insistant notamment sur la négligence de l'entreprise au niveau de la signalisation des travaux .

De plus, l'éclairage du stade a été endommagé et n'est pas toujours remis en état malgré nos fréquentes relances .Ces remarques et d'autres sans doute, ont justifié le retrait du marché à l'entreprise en question .

#### • *SPANC : service public assainissement non collectif*

Hubert Lassègues, président du Syndicat d'assainissement de la Plaine de l'Ousse, expose au conseil le résultat des contrôles menés sur les assainissements non collectifs à Artigueloutan . Le fonctionnement est globalement satisfaisant, néanmoins quelques installations devront se mettre aux normes . Les propriétaires concernés ont été avertis et nous espérons qu'ils ne tarderont pas à réaliser les travaux demandés . En tout état de cause, le maire est responsable au regard de la loi de la mise en conformité des installations et peut donc user de son pouvoir de police .

En l'espèce, le maire d'Artigueloutan suggère que chacun prenne ses responsabilités, conscient qu'il est totalement anormal et nuisible à l'environnement que les installations d'assainissement déversent directement les rejets dans le domaine public ou chez le voisin .

## Conseil municipal des jeunes

Il s'est réuni régulièrement en 2005 et a donné son avis sur plusieurs aménagements (parking du stade, salle des fêtes, sécurité des routes, ...), il a aussi participé à la plupart des manifestations et animations du village : carnaval, fête, transhumance,...

Suite à la rencontre avec Ange Bertrand, jeune sénégalais, invité par une association paloise, le Conseil Municipal des Jeunes a décidé de parrainer un village en Casamance (région Sud du Sénégal). Ce village s'appelle SINEDONE, au bord du fleuve Casamance, 1009 habitants organisés en 6 quartiers y résident. Le village est agricole et les principales cultures sont le riz, l'arachide et la palmeraie. Les jardins occupent aussi une place importante pour l'alimentation des villageois. Le village dispose d'une école primaire qui est une vue des plus anciennes de la région, elle a aujourd'hui 7 classes pour 299 élèves (150 filles et 149 garçons).

Résultats 2003/2004 :

67 % de réussite au certificat d'étude primaire (CEPE) et 42.5% de réussite à l'examen d'entrée en 6<sup>ème</sup>. 56 dames du village sont organisées en GIE pour gérer un jardin collectif avec un puits. Les besoins de l'école, du GIE du dispensaire pour soigner la population sont énormes et toutes les idées pour aider ce village seront les bienvenues.

Le Conseil Municipal des Jeunes a décidé d'organiser début 2006 une soirée africaine afin d'informer la population de la mise en place de ce partenariat et aussi de recueillir des fonds pour aider ce village. Le foyer rural, équipe de basket, nous offrent des vieux maillots que nous allons envoyer au conseil des sages de Sinédone, ils en feront bon usage auprès des enfants qui eux aussi ont un foyer des jeunes. Si vous aussi vous avez des dons à faire à ce village (livres, cahiers, stylos, graines de potagère, de céréales, ...) n'hésitez pas à apporter ces dons à la mairie à l'attention du Conseil des Jeunes pour le village de Sinédone.

### Renouvellement Conseil des Jeunes.

Le premier mandat vient à expiration et nous allons procéder au renouvellement par l'organisation d'une nouvelle élection le 25 février 2006. Tous les jeunes ayant fait 10 ans et moins de 16 ans le jour de l'élection peuvent être candidats. Vous pouvez déjà faire acte de candidature à la mairie. Le nombre de candidats n'est pas limité et après élection le Conseil Municipal des Jeunes sera composé des 11 jeunes ayant obtenu le plus de voix. La mission de ce groupe sera surtout de faire vite le partenariat nouveau avec le village sénégalais de Sinédone et aussi d'apporter des idées et suggestions au Conseil Municipal d'Adultes afin d'améliorer la sécurité, la dynamique et la participation de la population à la vie du village. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

## PROGRAMME DES ANIMATIONS PREVUES AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2006

**DIMANCHE 22 JANVIER à 12 heures :** Repas des aînés du village organisé par les membres du CCAS de la commune avec Christian et Montserrat LANNE-PETIT qui concocteront comme à l'habitude un savoureux menu .

**SAMEDI 28 JANVIER à 11 heures 30** aura lieu la traditionnelle réception des nouveaux habitants . Un apéritif de bienvenue leur sera offert au cours duquel il pourront faire connaissance avec les responsables des différentes associations de la commune ainsi qu'avec la municipalité .

**SAMEDI 28 JANVIER :** Repas du tennis . Ce rendez-vous convivial permettra à tous les adhérents du club de se retrouver autour d'une bonne table préparée par Christian et Montserrat LANNE-PETIT .

**SAMEDI 25 FEVRIER à 20 heures :** Repas du Chevreuil préparé par l'association de chasse du village . Cette année encore les chasseurs - cuisiniers proposeront un menu de choix à leurs convives de la soirée :

Apéritif - Garbure - Civet de chevreuil - Rôti de chevreuil - Salade - Fromage - Gâteau - Café et vins compris

Prix du repas : 20€ - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans .

Inscriptions auprès d'un chasseur .

**DIMANCHE 26 FEVRIER à 14 heures :** Loto des parents d'élèves où petits et grands pourront s'amuser, gagner de superbes lots, et déguster boissons et gaufres à la buvette le tout dans une ambiance chaleureuse .

**SAMEDI 4 MARS à Soumoulou :** loto du Football Club de la Vallée de l'Ousse .

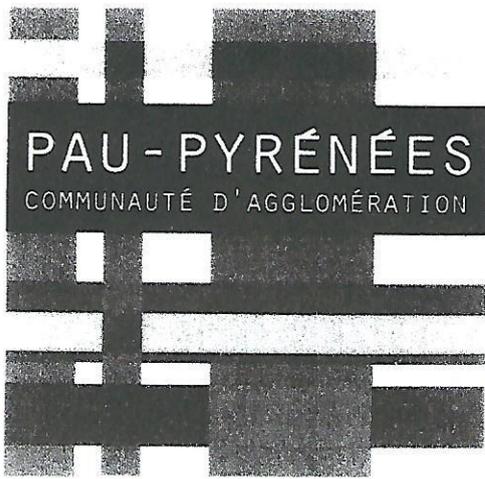
**SAMEDI 18 MARS OU SAMEDI 25 MARS (en fonction de la météo) :** Carnaval de l'école . Les enfants défileront dans les rues et viendront vous proposer d'acheter des pâtisseries au bénéfice de la Coopérative scolaire.

**SAMEDI 25 MARS à 20h30 :** Super loto du Foyer Rural .

**SAMEDI 8 AVRIL :** Le comité des fêtes organisera une soirée « Choucroute » ouverte à tous sur inscriptions préalables auprès de la Présidente Laure THIEFFAINE ou à la mairie .

**THEATRE** au cours des mois de février et mars, la commission vie locale envisage de vous proposer une à deux soirées-spectacles . Les dates des représentation n'étant encore pas arrêtées avec les troupes à ce jour, une communication vous sera faite ultérieurement par le bulletin municipal ou dans vos boîtes aux lettres .

**RESERVEZ VOS SOIREES !**



## LE MOT DE LA COMM' D'AGGLO...

Rapport national de la Cour des Comptes :  
La communauté d'agglomération  
tire son épingle du jeu.

Dans un contexte national particulièrement défavorable où la Cour des Comptes apporte de nombreuses critiques à l'intercommunalité en France, la Communauté d'agglomération de Pau se voit décerner plusieurs bons points.

C'est ainsi que sa gestion est citée comme exemplaire :

- pour l'intégration de la notion d'aire urbaine dans les documents prospectifs car la CDA tient compte des territoires des 9 intercommunalités qui l'entourent pour travailler sur les politiques publiques. Les démarches Pays, SCOT, Aéroport s'inscrivent dans ce cadre ;
- pour la mise en place d'une véritable prospective financière pluriannuelle. La Cour indique que cette stratégie n'existe que dans une minorité de cas ;
- pour la mise en place d'une mutualisation des services, en particulier avec la Ville centre, afin de répondre à un souci de bonne organisation des services et de recherche de synergies et complémentarités. L'économie vérifiée par la Chambre régionale des comptes d'Aquitaine est de 700 000 € par an ;
- pour le service de Collecte des ordures ménagères qui, étendu en régie de la Ville centre à l'ensemble de l'agglomération, a généré une économie d'échelle de l'ordre de 400 000 € par an, avec une extension et amélioration écologique du service rendu ;
- pour le service de Restauration scolaire qui, étendu en régie à l'ensemble de l'agglomération, a permis de baisser de 12,6 % en un an le coût unitaire moyen de production d'un repas, soit une économie annuelle de 260 000 €.

Nous pouvons donc dire que nous faisons partie des bons élèves de l'intercommunalité et ceci nous encourage maintenant à redoubler d'ardeur pour continuer à travailler pour le développement de nos communes et de l'agglomération, en concertation avec les territoires de l'aire urbaine, et plus largement de l'Aquitaine.



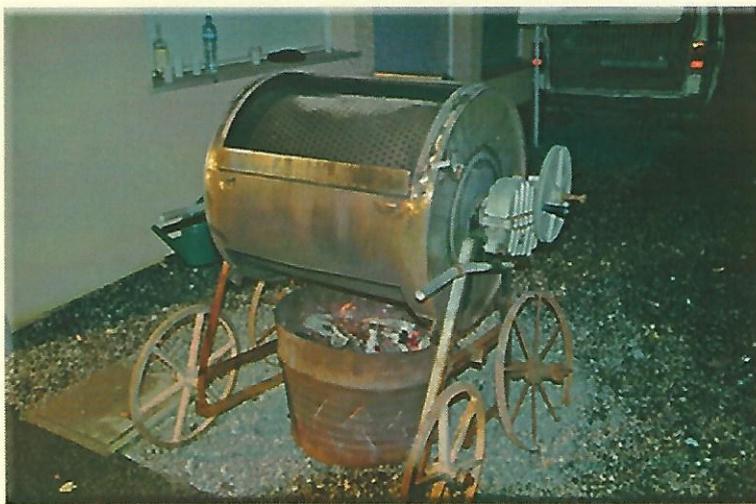
10/09 : Transhumance 2005  
à Artigueloutan.



Tournoi de Foot  
Poussins/Benjamins  
organisé par le FCVO  
de la Vallée de l'Ousse.



Remise de maillots au club FCVO  
offert par l'auto-école  
"La pyrénéenne" à Pontacq.



22/10 : Soirée "Châtaignes et Bourret"  
organisée par le foyer rural  
"L'iroulé" fabrication maison : J.P. Hours.

Réception Club de foot à l'occasion de  
la remise de coupe-vents aux équipes  
offert par :

- Yves Bastanes "Pyrénées Basse-Cour"
- Éric Pisson "Négociant en vin"
- André Salom "Société Alphaplâtre".



Foyer rural :  
La remise des prix  
décernés par l'association  
"Les dialysée et anciens  
dialysés d'Aressy."

Les cartes de vœux éditées à partir des dessins récompensés sont disponibles gratuitement à la mairie.  
Lauréates :

- Annie Hort
- Léa Bauza.



27 / 11 : Bourse au jouets et marché de Noël organisé par l'association des parents d'élèves et de la municipalité



Réception des travaux "Place des Platanes" en présence des représentants du Conseil Général, de la Conseillère Générale Françoise Taupiac et la commune.



2&3/12 : Résultats Téléthon :  
Somme totale versée à l'AFM : 7 076,42€  
dont 2 043,80€ de dons et 5 032,62€  
de bénéfiques sur les activités;  
en ce qui concerne Artigueloutan, nous  
réalisons une part non négligeable  
de cette somme puisque nous apportons 2 300.00€ .  
merci à tous pour votre participation .



Basket : Remise de maillots à l'équipe sénior d'Artigueloutan par l'entreprise "Polybéton" à Soumoulou.



15/12 : Le Noël des "Nounous" en compagnie du Père Noël à Artigueloutan